



Publicité mensongère Xxxxxx

Par **mythique**, le 11/06/2022 à 08:40

Bonjour,

Etant cliente chez Xxxxxx Télécom internet et téléphone mobile, je reçois régulièrement des SMS ou des courriers, me proposant de passer à la fibre car les forfaits ADSL ne seront bientôt plus proposés.

On m'assure que tout ça se ferait sans augmentation ni réengagement, ce qui est complètement faux.

Je me suis rendue dernièrement dans une agence afin qu'on me confirme qu'il ne s'agit pas d'une arnaque. Non non, m'a-t-on dit, il ne s'agit pas d'une arnaque.

Je donne donc mes références et là on me propose tout autre chose. Un forfait à bas prix avec engagement d'un an puis, par la suite un prix bien plus élevé que celui dont je bénéficie actuellement.

J'ai pu lire, en faisant des recherches sur internet, que je ne suis pas la seule à me plaindre de cet état de fait. Tout le monde s'accorde à dire qu'il s'agit d'une offre mensongère.

Depuis mon passage à l'agence, je ne cesse de recevoir des messages me demandant de donner suite, comme si je m'étais engagée, alors qu'il s'agissait juste d'une demande de renseignements.

Y at-t-il un moyen de mettre fin à cette pratique et y a-t-il un recours pour les les mettre face à leurs intentions plus que douteuses?

Je suis très déçue, moi qui étais chez cet opérateur depuis des années, de voir combien il est de plus en plus difficile, de nos jours, de faire confiance.

Merci d'avance pour votre aide.

Par **Visiteur**, le 11/06/2022 à 10:48

Bonjour,

Il ne s'agit ni d'une arnaque ni d'une pratique douteuse. C'est la démarche commerciale classique qui définit les offres du fournisseur et vous ne pourrez pas l'obliger à vous proposer

autre chose.

Il faut lire attentivement le contrat proposé avant de le signer.

Et si ce FAI ne vous convient pas, changez. Les autres ont des pratiques similaires.

A savoir : l'ADSL est basé sur le réseau cuivre qui est mal ou peu entretenu, et sujet à des vols récurrents des câbles. A la première panne grave, l'accès ADSL ne sera plus possible quel que soit le FAI, car ils sont tributaires du support cuivre. Dans ce cas vous serez obligé de prendre la fibre, qui est en général plus chère à terme, même si une offre à prix réduit existe au début.

Vous avez des comparateurs sur le net, et vous avez la possibilité de changer régulièrement (hors période d'engagement).

Vous pouvez aussi vous passer de l'internet fixe en utilisant uniquement le mobile.... Ou rien.

Par **mythique**, le 11/06/2022 à 12:39

Apparemment j'ai affaire à un commercial Bouygues!

Mais vous répondez complètement à côté. Je ne mets pas en doute l'efficacité de la fibre.

Ceci dit, Monsieur, pouvez-vous dans ce cas me dire pourquoi je reçois ce genre d'offre depuis pas mal de temps qui parle de même tarif et sans engagement, alors que c'est faux?

Sinon, prenez votre plume et votre tampon et garantisiez-moi que je me trompe.

Par **jodelariege**, le 11/06/2022 à 12:54

bonjour

vous dites "Depuis mon passage à l'agence, je ne cesse de recevoir des messages me demandant de donner suite, comme si je m'étais engagée, " cela veut donc dire que vous n'avez rien signé rien accepté? dans ce cas votre opérateur insiste pour vous faire signer mais vous n' y etes pas obligé...pour le moment

par contre d'ici quelques années il n'y aura plus d'ADSL ; il faudra prendre la fibre ou une parabole ou autre système

actuellement l'installation de la fibre dans certaines communes est gratuite,comme dans la mienne et je ne travaille pas pour Bouygues ni n'ai la fibre Bouygues

Par **mythique**, le 11/06/2022 à 13:14

Merci pour votre réponse.

Non je n'ai rien signé.

En fait, ma question est surtout portée sur les termes de ces courriers, me promettant un passage à la fibre pour le même tarif et sans engagement, alors que c'est faux.

Ont-ils le droit de faire ça? Nous allécher avec une offre prometteuse pour que nous les contactions, puis nous offrir tout autre chose et nous relancer sans cesse.

Par **jodelariege**, le **11/06/2022 à 13:23**

ce qui est important est le contrat que vous allez signer ,pas les paroles ou autres promesses ;lisez bien le contrat proposé

la publicité en général met l'accent sur une chose pour qu'on l'achete , elle n'est pas toujours vraie:par exemple ça fait 50 ans que j'entends que la lessive lave plus blanc..... au bout de 50 ans nos linges devraient meme etre tansparents à force d'etre blancs.....

donc pub oui mais lecture attentive du contrat en priorité

Par **Visiteur**, le **11/06/2022 à 13:34**

Il faut surtout lire le contrat ! Les pubs c'est pour attirer le chaland - et ceci depuis la nuit des temps.

Sur ces pages de pub, il y a des "petits caractères" en bas de la page ... à lire aussi.

Un consommateur averti lit tout et doit avoir de bons yeux.

Et vous pouvez toujours signaler ces sms au 33700, mettre les mails dans les spams, et tout ignorer. Personne ne vous oblige à signer.

Par **mythique**, le **11/06/2022 à 16:13**

Merci pour vos interventions rapides.

Par **jodelariege**, le **11/06/2022 à 16:55**

avec plaisir

Par **miyako**, le **11/06/2022** à **19:42**

bonjour,

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33267>

Il faudrait faire une copie de tous ces messages et faire une réclamation au service client en détaillant ce que l'on vous a dit et à quelle agence et avec la date exacte.

cordialement